



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

120 - 2023 Demande de subvention - Eclairage Public ZAE l'Audacieuse Magalas

Vu la délibération n° 100-2023 en date du 11 avril 2023 demandant une aide financière la plus élevée possible dans le cadre du projet de réhabilitation de la ZAE l'Audacieuse à Magalas et notamment la mise au norme réseau et le remplacement des candélabres

Vu les devis et l'étude réalisée par le prestataire dans le cadre de la consultation pour définir le mode d'éclairage le moins énergivore,

Considérant l'étude photométrique réalisée par le prestataire candélabre solaire,

Le projet d'installation de candélabres solaires garantissant un gain énergétique de 75 % contre un gain de 50% pour les candélabres à LED,

Le montant des travaux d'éclairage public à LED solaire est estimé à 56 696.67€ HT

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à déposer une demande d'aide auprès de l'état au titre du dispositif Fond Vert dans le cadre de l'axe1 « renforcer la performance environnementale et plus précisément les mesures de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Président, décide :

- D'AUTORISER le Président à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'état au titre du dispositif Fonds Vert 2023 dans le cadre les mesures de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public de la ZAE l'Audacieuse à Magalas.
- AUTORISE le Président à demander des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération.
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

